

3MOV

SAS au capital de 20.000 euros
Siège social : 29 Quai Casimir Delavigne
76600 LE HAVRE
RCS LE HAVRE 928.840.842
Ci-après désignée la « **Société** »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2026

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les capitaux propres s'élèvent à (249.738) euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour un capital social de 20.000 euros et statuant conformément aux dispositions de l'Article L.225.248 par renvoi de l'Article L.227-1 alinéa 3, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

La Société devra reconstituer ses capitaux propres au plus tard le 31 décembre 2028 (clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue). A défaut, en application des nouvelles dispositions de l'article L.225.248 du code de commerce, elle devra, le cas échéant, réduire son capital social par absorption des pertes, de sorte à ce qu'il n'excède pas 1 % du total de son bilan, au plus tard le 31 décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Michel ALVES MARTINS

Signé par :

04F6C096E9384C5...